

COMUNIDADE ECONOMICA DOS
ESTADOS DA AFRICA DO OESTE

ECONOMIC COMMUNITY OF WEST
AFRICAN STATES



COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES
ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

ORIGINAL : FRANCAIS

**2EME REUNION DES COMITES NATIONAUX D'AGREMENT
AU SCHEMA DE LIBERALISATION DES ECHANGES
DE LA CEDEAO**

COTONOU, DU 14 AU 16 DECEMBRE 2010

RAPPORT **F**INAL

I. INTRODUCTION

1. La deuxième réunion des Comités Nationaux d'Agrément (CNA) au schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLE) s'est tenue à l'hôtel Sun Beach de Cotonou en République du Bénin du 14 au 16 Décembre 2010.

2. Les Etats membres ci-après étaient représentés à la réunion :

- République du Bénin
- Le Burkina Faso
- République du Cap Vert
- République de Gambie
- République du Ghana
- République de la Guinée
- République de la Guinée Bissau
- République Fédérale du Nigéria
- République du Sénégal
- République de la Sierra Leone
- République du Togo

Etaient absents :

- République du Mali
- République de Côte d'Ivoire
- République du Niger
- République du Libéria

Ont également pris part aux travaux les représentants de la Commission de la CEDEAO et de l'Institut Monétaire Ouest Africain (IMA).

3. La liste des participants est jointe en annexe.

II. CEREMONIE D'OUVERTURE

4. Mr. Assoudo Abdoulaye, Directeur Général du Ministère de l'Industrie de la République du Bénin, représentant Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Industrie empêché, a prononcé l'allocution d'ouverture. Après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, il a souligné le rôle important que joue les Comités Nationaux d'Agrément dans la structure du schéma de libéralisation des échanges et mentionné le manque de confiance mutuelle comme l'un des facteurs militant contre le développement harmonieux du régime préférentiel des échanges intra-communautaires. Mr. Assoudo Abdoulaye a exhorté les participants de suggérer des solutions susceptibles de faciliter et accélérer le processus d'agrément en vue d'assurer la croissance des échanges intra communautaires.

5. Le Commissaire au Commerce, Douanes et Libre Circulation de la Commission de la CEDEAO, l'Honorable (Alhaji) Mohammed Daramy, dans son allocution, a noté que le développement des échanges intra communautaires peut accroître la capacité de production de la région non seulement pour le bien être économique de tous les peuples mais aussi placer la région dans une position confortable dans les échanges multilatéraux.

6. Il a réitéré le fait que les Comités Nationaux d'Agrément sont un maillon essentiel dans le schéma et leurs opérations et activités sont en fait cruciales pour le succès entier des efforts de libéralisation des échanges dans la région. Le Commissaire Daramy a souligné que l'efficacité et le professionnalisme avec lesquels les membres des CNA exécutent leurs travaux détermineront dans une large mesure l'accès des opérateurs du secteur privé au marché régional.

7. Il a exprimé l'espoir que les trois jours de réunion donneront aux Comités Nationaux d'Agrément l'opportunité de revoir leurs opérations, d'évaluer la mise en œuvre du schéma dans les différents Etats membres et de dégager des solutions adaptées aux défis qui se posent au schéma.

III. ELECTION DU BUREAU ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8. Le bureau élu est constitué comme suit :

Président : Nigeria

Rapporteurs : Guinée

Sierra Leone

9. L'ordre du jour suivant a été adopté :

- Présentation et examen du mémorandum de la Commission sur l'état de mise en œuvre des recommandations de la 1^{ère} réunion des CNA ;
- Présentation par la Commission du Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO ;
- Présentation des rapports d'activités des CNA des Etats membres pour l'année 2010 ;
- Divers

IV. RESULTATS DES TRAVAUX

IV.1 PRESENTATION ET EXAMEN DU MEMORANDUM DE LA COMMISSION SUR L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA 1ERE REUNION DES CNA

10. La Commission a fait une présentation tabulaire du bilan de la mise en œuvre des recommandations de la 1^{ère} réunion des Comités Nationaux d'Agrément tenue à Abuja en Décembre 2009. Il en ressort que l'essentiel des recommandations est en cours des exécutions.

Dans les discussions qui ont suivi, les participants ont fait les observations suivantes :

- a) Le souhait de diligenter le processus de notification aux Etats membres les décisions d'agrément des entreprises et produits;
- b) L'opérationnalisation du site Web dédié au SLE en vue de permettre aux Etats membres ainsi que le public d'avoir un accès facile à l'information ;
- c) Des préoccupations ont été exprimées sur la persistance d'une liste de prohibition dans certains Etats membres, affectant les produits originaires de la Communauté;
- d) La possibilité pour les produits issus des entreprises opérant sous régimes douaniers suspensifs, de bénéficier des avantages du schéma ;
- e) Le besoin d'une efficacité des activités d'information, de sensibilisation et de vulgarisation du schéma dans les Etats membres.

IV.2 SCHEMA DE LIBERALISATION DES ECHANGES DE LA CEDEAO : PRESENTATION DE LA COMMISSION DE LA CEDEAO

11. La Commission de la CEDEAO a présenté, en introduction aux débats sur le SLE, une note axée au tour des points suivants :

- Bref rappel du schéma avec un accent particulier sur le concept de produit originaire et la procédure d'Agrément ;
- Les défis et suggestions :

A ce niveau trois grands défis ont été soulignés à savoir :

- a) La maîtrise du mécanisme du schéma
- b) La levée des entraves tarifaires et non-tarifaires
- c) L'encadrement du processus d'agrément.

12. De cette présentation, il ressort le besoin d'une révision et d'une simplification du processus d'agrément ainsi que la nécessité d'une mise à jour de la base de données des entreprises et produits agréés. La Commission a réitéré son engagement à la mise en œuvre de toute recommandation en collaboration avec les CNA en cas de besoin.

IV.3 PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES DES ETATS MEMBRES

13. Des présentations sur les activités des CNA ont été faites par les Etats membres. Elles ont porté sur les opérations des Comites, le bilan de la mise en œuvre du schéma dans les différents Etats membres, les défis et les recommandations.

A la suite de ces rapports, la Commission a :

- 1- Informé de la tenue d'un programme de formation des formateurs sur le SLE pour les Etats membres en 2011 ou chaque Etat devra être représenté par quatre (4) délégués ;
 - 2- Invité les CNA à tenir règlement des réunions et des séminaires d'information et de sensibilisation à l'intention des opérateurs économiques ;
 - 3- Invité les Etats membres à inclure dans les CNA, un représentant des organisations nationales de la normalisation ;
 - 4- Rappelé dans la responsabilité de cellule de la CEDEAO en collaboration avec le CNA de la tenue régulière de réunion ou au besoin à l'occasion de l'examen des dossiers d'agrément.
- 14- Les participants ont exprimé leurs préoccupations sur l'existence continue d'une liste de produits prohibés dans certains Etats membres, ce qui affectent les produits de la Communauté. Cette situation comme cela a été noté, entrave la bonne mise en œuvre du schéma dans la région.
- 15- Les participants ont déploré l'utilisation des normes comme barrières non tarifaires; et invite la Commission a finalisé les travaux d'harmonisation en cours dans ce domaine.
- 16- La réunion a exprimé la pertinence de la mise en réseau des CNA de la région pour pallier aux difficultés éventuelles liées à la mise en œuvre des schémas. A cet effet, il a proposé que chaque CNA désigne un point focal pour la cause avant la fin du premier trimestre 2011.
- 17- Afin de fournir une base de données des produits et entreprises approuvés aux Etats membres, la Commission a assuré les participants que la base de données disponible sera mise à jour, dans un délai de six mois à venir et communiquée aux Etats membres.

V. RECOMMANDATIONS

18- A la lumière des débats qui ont suivi l'ensemble des présentations, les recommandations suivantes ont été faites :

- a) la diligence dans la notification des décisions d'agrément dûment authentifiées par la Commission de la CEDEAO aux Etats membres;
- b) l'harmonisation entre les dispositions de l'UEMOA et de la CEDEAO sur la libéralisation des échanges;
- c) la nécessité de soustraire les produits originaires de la liste des prohibitions existantes ;
- d) la nécessité de veiller à établir un lien visible entre la Décision et son annexe et de les authentifier avant transmission par la Commission ;
- e) la nécessité pour la Commission d'entreprendre des missions de suivi évaluation de la mise en œuvre de schéma dans les Etats membres et des entraves liées à son application;
- f) Simplification et facilitation du processus d'agrément relatif au:
 - Dossier-type d'agrément ;
 - Format de transmission des dossiers d'agrément et des notifications ;
 - Délai de notification par la Commission.
- g) Mise à jour de la base de données des entreprises et produits agréés ;
- h) Réflexion par la Commission sur la possibilité d'agréer les entreprises évoluant en régimes économiques douaniers suspensifs ;
- i) Invite est faite aux Etats membres et à la Commission sur l'importance de l'archivage des dossiers d'agréments et de notification ;
- j) Le respect par les Etats membres des procédures de règlement des litiges liés à la contestation de l'origine, tel que stipulé par le protocole A/P1/1/03 de 2003.

VI. DIVERS

19. Aucun point n'a été soulevé a ce niveau.

FAIT A COTONOU, LE 16 DECEMBRE 2010



**OLANIYAN SAFIU O.
LE PRESIDENT**



MOTION DE REMERCIEMENTS

Les participants à la Deuxième Réunion des Comités Nationaux d'Agrément (CNA) au Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO (SLE), tenue à l'Hôtel Sun Beach de Cotonou en République du Bénin du 14 au 16 Décembre 2010, expriment leur profonde gratitude à Son Excellence, Dr Boni Yayi, Président de la République du Bénin, au Gouvernement et au peuple du Bénin pour l'hospitalité chaleureuse et typiquement Africaine qui leur a été réservée pendant leur séjour à Cotonou et pour les excellentes facilités mises à leur disposition afin d'assurer le succès de leurs travaux.

FAIT A COTONOU, LE 16 DECEMBRE 2010

LA REUNION